



COMMUNIQUE DE PRESSE

11 mai 2018

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Brest-Rural

Pêche au bar

La réponse du Ministre au député Didier Le Gac

Didier Le Gac, député de la 3^{ème} circonscription du Finistère, a interpellé le ministre de l'agriculture en février dernier, sur la situation de la pêche au bar.

Le député appelait alors au maintien de la réglementation actuelle (à savoir l'instauration d'un quota ramené à 1 bar par jour et par pêcheur) et non à son durcissement (au regard de l'iniquité selon qu'on se trouve au nord ou sud du 48^{ème} parallèle).

Dans sa réponse, le Ministre rappelle que « le Gouvernement a obtenu que les résultats du Conseil européen sur les totaux admissibles de captures et quotas de décembre 2017 soient accompagnés d'une déclaration permettant une adaptation des mesures de gestion pour la pêche de loisir, dans le courant de l'année 2018, en fonction des résultats de la réunion de réexamen du CIEM pour le stock nord de bar. Si l'avis scientifique le permet, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour plaider en faveur d'une telle évolution. »

Voir la Question écrite et la réponse :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-5304QE.htm>

Contact : Didier Le Gac – 06.73.39.59.17 – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr

Blog : <http://didierlegac.bzh/>